

Conditions particulières

SMARTDYL 429286 R

Contrat Optionnel ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Contrat souscrit par SMARTDYL au bénéfice de Nom du propriétaire
 Limite Contractuelle d'Indemnité : 1 500 €

Désignation et contenu des garanties	Montant maximum des garanties
- Biens sensibles.....	À concurrence de la valeur résiduelle calculée par application à la valeur de remplacement au jour du sinistre d'un abattement forfaitaire par année d'âge ou fraction d'année de 10%
- vêtements, linge, draps, skis et planches	À concurrence de la valeur résiduelle calculée par application à la valeur de remplacement au jour du sinistre d'un abattement forfaitaire par année d'âge ou fraction d'année de 20%. Au-delà de la deuxième année, la vétusté est de 10% par année d'âge.
- Autres biens dont le coefficient de vétusté est inférieur à 1/3.....	Valeur de remplacement dans la limite du plafond de valeur déterminé par le souscripteur lors de la souscription du contrat.
- Autres biens dont le coefficient de vétusté est supérieur à 1/3.....	Valeur de remise en état, vétusté déduite, dans la limite de la valeur vénale sans pouvoir dépasser le plafond de valeur déterminé par le souscripteur lors de la souscription du contrat

Franchises

Franchises contractuelles : Néant